



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 septembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0002**

commune (s) :

objet : Travail de recherche piloté par le Laboratoire aménagement économie transport (LAET) relatif au suivi et à l'analyse des transformations des mobilités urbaines dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 - Attribution de subvention de fonctionnement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 août 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : mardi 15 septembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mmes Frety, Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mmes Dehan, Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, MM. Seguin, Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : MM. Ray (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Bub (pouvoir à M. Badouard), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

**Commission permanente du 14 septembre 2020****Décision n° CP-2020-0002**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Travail de recherche piloté par le Laboratoire aménagement économie transport (LAET) relatif au suivi et à l'analyse des transformations des mobilités urbaines dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 - Attribution de subvention de fonctionnement**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 25 août 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La crise sanitaire que nous traversons transforme les pratiques de mobilité. En particulier, le développement des "télé-activités" (travail, loisirs et achats), la baisse de l'usage des transports publics et le développement du vélo sont les principaux effets à court terme de la crise.

Dans ce contexte, le LAET, en collaboration avec l'école nationale des travaux publics (ENTP), l'Université lumière Lyon 2 et les bureaux d'études Mobil'Homme, Transae et Arcadis, propose un dispositif coordonné de suivi et d'analyse des transformations des mobilités urbaines. Ce dispositif est conçu pour le territoire de la Métropole de Lyon et du Département du Rhône. Il se déploie en 2 volets et a été précédé d'une 1<sup>ère</sup> étape pendant le confinement : une enquête européenne menée par le bureau d'études Mobil'Homme portant sur les pratiques de mobilité durant la période de confinement a été réalisée en avril 2020. La Métropole a contribué financièrement à hauteur de 5 000 € pour que cette enquête dispose d'un sur-échantillonnage sur le territoire métropolitain.

Le 1<sup>er</sup> volet du dispositif permettra de dimensionner les transformations des mobilités et de rendre compte du contexte. L'objectif est de documenter tout d'abord les mesures prises à chaque étape de déconfinement et d'analyser leur impact sur les dynamiques de mobilité urbaines sur la base d'indicateurs quantitatifs.

Le 2<sup>ème</sup> volet permettra de produire des éléments de compréhension des évolutions de la mobilité. L'analyse des évolutions de la mobilité pose des questions, quant aux populations, aux activités concernées et à leurs localisations, quant aux dynamiques sociales, économiques et démographiques qui permettent de les interpréter, ou encore quant aux contraintes, ressources, attitudes et valeurs sous-jacentes qu'elles révèlent chez les individus qui se déplacent. Ce 2<sup>ème</sup> volet articule des enquêtes de nature quantitative et qualitative.

L'enquête quantitative sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population de la Métropole et du Département du Rhône. Elle permettra de mettre en évidence l'influence du lieu de vie et de travail sur les pratiques de mobilité : télé-activité, modes de déplacements, distances, origines-destinations, etc.

L'enquête qualitative sera réalisée auprès d'un panel de personnes et permettra d'avoir un 1<sup>er</sup> aperçu détaillé des situations vécues par les habitants de la Métropole. Ces entretiens approfondis seront menés sur le territoire de la Métropole ainsi que dans des espaces périurbains adjacents du Département du Rhône. Ils pourront rendre compte des systèmes de contraintes et d'opportunités qui sous-tendent les pratiques et les représentations des habitants.

L'ensemble des enquêtes permettra de suivre les évolutions de comportements dans le temps : pré-confinement, confinement, différentes phases de déconfinement, éventuelle sortie de crise et stabilisation des pratiques, projections dans le futur.

Le dispositif de recherche piloté par le LAET permettra à la Métropole de disposer d'un socle de connaissances qui viendra compléter les dispositifs d'observation déjà en place (comptages voirie, données mobiles, fréquentations des services de mobilité). Il permettra à la Métropole d'adapter ses actions en matière de mobilité.

Ainsi, il est proposé que la Métropole contribue aux études à hauteur de 50 000 € nets de taxe, sur un montant subventionnable de 195 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € nets de taxe au profit du LAET pour le financement du dispositif de coordination de suivi et d'analyse des transformations des mobilités urbaines dans le contexte de crise sanitaire,

b) - la convention de financement à passer entre la Métropole et le LAET, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P08O2877, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 15 000 € en dépenses en 2020,
- 35 000 € en dépenses en 2021.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 septembre 2020.**